



Le Bulletin

Volume 54 Numéro 14

Édition du 9 avril 2026

Dans ce Bulletin

Devant les récentes attaques de la CAQ aux droits des travailleuses et travailleurs, nous vous invitons à venir passer un message clair à nos décideurs!.....p.1

Rappel, inscription au concours du mouvement ACTES.....p.2

Trois séances d'information en lien avec les séances d'affectation pour l'année scolaire 2025-2026.....p.2-3

Augmentation salariale au 141^e jour, une paie « incomplète »...p.3

Loto voyages de la Fondation Monique-Fitz-Back.....p.4

À l'Agenda

Jeudi 16 avril 2026

Soirée SEHR Laser-TAG

Heure : 18 h 30

Lieu : Laser Game Évolution
9520, boulevard Leduc, local 3
Brossard

Lundi 21 avril 2026

7^e rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : Corporation du Fort Saint-Jean
15, rue Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu

Devant les récentes attaques de la CAQ aux droits des travailleuses et travailleurs, nous vous invitons à venir passer un message clair à nos décideurs!

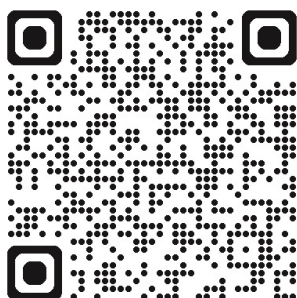


Rappel, inscription au concours du mouvement ACTES

Le 29 janvier dernier, nous annonçons le retour du concours du mouvement ACTES, permettant aux enseignantes et enseignants inscrits au mouvement dans les écoles et qui portent une des quatre valeurs du mouvement dans un projet impliquant les élèves, de gagner un des trois prix de 500\$.

Pour participer au concours, il faut dans un premier temps s'inscrire au mouvement, en scannant le code QR suivant :

Code QR pour s'inscrire au mouvement ACTES



Code QR pour s'inscrire au concours



Ensuite, vous avez jusqu'au 11 juin prochain pour vous inscrire au tirage, en scannant le code QR présent sur l'affiche du concours qui a été envoyée en mars dans votre école (ou celui ci-haut).

Trois séances d'information en lien avec les séances d'affectation pour l'année scolaire 2026-2027

Comme chaque année, le SEHR (CSQ) offrira des séances d'information au niveau des affectations pour l'année prochaine. L'une vise les enseignants à statut régulier (permanents), la seconde, les enseignants à contrat incluant ceux ayant un contrat E2 et la dernière concerne la demande d'assurance-emploi.

SÉANCE D'INFORMATION POUR L'AFFECTATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS EN POSTE

Cette séance d'information qui aura lieu **le 28 mai 2026**, s'adresse aux enseignants en poste (E1) et concerne la séance d'affectation de juin, communément appelée « le Bingo ». Elle vise à faire connaître le déroulement de cette séance ainsi que la mécanique d'affectation pour ceux et celles qui ont fait une demande de changement de champ et/ou de changement d'école. Les notions d'expérience et d'ancienneté y sont abordées. Elle est

d'une durée maximale d'une heure et débutera dès 18 h 30.

SÉANCE D'INFORMATION POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS SUR LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI

Cette formation qui aura lieu **le 4 juin prochain, dès 18 h 30**, s'adresse aux enseignantes et aux enseignants qui ont un contrat E2 ou un contrat E3 et qui ont accédé à la liste de priorité d'emploi. On y explique les avantages et inconvénients des nouveaux contrats E2 ainsi que la mécanique des

séances d'affectation des E2 et celle des contrats à temps partiel (E3). Elle est d'une durée maximale d'une heure et comprendra une période de questions à la fin.

SESSION D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

Cette séance d'information s'adresse aux enseignantes et enseignants à statut précaire et aux suppléants qui pourraient faire une demande d'as-

surance-emploi. En effet, la nouvelle date des séances d'affectation rend théoriquement inadmissibles la majorité des enseignants à statut précaire... Cependant, dans certains cas, il est encore possible d'en faire la demande. Cette formation donne des informations pour bien remplir la demande et valider son admissibilité. **Elle aura lieu le 25 juin dès 19 h.** Toutes ces rencontres auront lieu en Teams. Les liens seront envoyés à tous les membres du SEHR (CSQ) par courriel le 11 mai.

Augmentation salariale au 141^e jour, une première paie « incomplète »...

C'est cette semaine que nous recevrons la première des 26 paies comptant l'augmentation salariale négociée à la convention collective.

Toutefois, comme le nouveau taux n'entre en vigueur qu'à compter du 1^{er} avril (qui représente la 141^e journée de travail de l'année scolaire 2025-2026), la paie du 9 avril ne sera donc pas représentative de notre nouvelle rémunération puisque deux jours sur dix seront payés à l'ancien taux. Il nous faudra donc attendre à la paie du 23 avril pour bénéficier pleinement de celle-ci, sur dix jours de travail.

Non seulement la paie du 9 est « incomplète », mais en plus, elle compte deux jours fériés (Vendredi saint et lundi de Pâques) où la cotisation au RREGOP est plus élevée que pour une journée de travail. En effet, questionné à ce sujet il y a quelques années, l'employeur nous a répondu que lors des journées non travaillées, la cotisation au RREGOP était plus importante puisque nous ne bénéficions pas de certaines exemptions, comme c'est le cas lorsque nous oeuvrons à l'école.

Certain(e)s enseignants et enseignantes permanent(e)s y verront une explication de nos paies d'été qui sont habituellement plus basses que durant l'année scolaire, ainsi que des variations occasionnelles tout au long de l'année. L'effet est cependant plus facile à observer entre les mois jan-

vier et septembre puisqu'à l'automne, d'autres variations de la paie sont quant à elles causées par la fin de certaines cotisations (assurance-emploi, RRQ, RQAP, etc.)

Cette année donc, au 141^e jour, notre taux annuel sera augmenté de 2,5%, ce qui représente une moyenne nette entre 30\$ et 55\$ de plus par dix jours.

Clause d'ajustement en fonction du coût de la vie

Rappelons que lors du renouvellement de la dernière convention collective, nous avons réussi à inclure une clause visant à offrir une protection en fonction de l'inflation. Grosso modo, cette clause indique que dans le cas où l'augmentation de l'indice des prix à la consommation dépasserait les 2,6% entre la moyenne de l'année 2024-2025 et celle de 2025-2026, nous pourrions obtenir une augmentation supplémentaire ne pouvant cependant pas dépasser 1%. Nous obtiendrons un suivi de la Centrale à ce sujet lors du conseil général de négociation qui aura lieu les 16 et 17 avril prochains. Vous retrouverez la nouvelle échelle salariale sur le site web du SEHR (CSQ), dans la section « Relations de travail ».

Loto voyages de la Fondation Monique-Fitz-Back

Cette année encore, la Fondation Monique-Fitz-Back lance sa loterie « Loto voyages ou argent » qui permet d'amasser des fonds pour financer, entre autres, les activités du réseau des 1 500 établissements membres du mouvement ACTES.

Les participantes et participants peuvent remporter un crédit voyage de 5 000\$ vers la destination de leur choix ou 4 000\$ en argent. De plus, le SEHR (CSQ) a fait l'achat, cette année, de trois billets conformément à sa politique d'aide et dons. Ces billets seront tirés parmi les participant.e.s à l'assemblée générale de fin d'année. Les billets sont en vente jusqu'au 10 novembre 2026 ou jusqu'à épuisement des stocks.

Pour en savoir plus sur la loterie, acheter vos billets ou connaître les projets financés grâce à cette campagne au cours des dernières années, visitez le site Internet de la fondation : <https://fondationmf.ca/>, dans la section « Nos collectes de fonds », sous la rubrique « Loto voyages ».

Bonne chance aux participants!



The poster features a bright orange background. At the top center is a white location pin icon. Below it, the text 'LOTO VOYAGES OU ARGENT' is written in large, bold, green letters. To the right of 'LOTO' is a green box containing the year '2026'. Below the main title, it says 'AU PROFIT DE LA' in small white letters, followed by the 'Fondation Monique-Fitz-Back' logo and name. On the right side, there are two inset images: the top one shows two people in a canoe on a lake, and the bottom one shows a person silhouetted against the aurora borealis. At the bottom right, it says 'FOURNISSEURS OFFICIELS' above the logos for 'Groupe Voyages Québec' and 'ugo. voyage'.

Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org
Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h
(vendredi 15 h 45)